CONVENTION D'OBJECTIFS

du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014

ENTRE

le Département du Bas-Rhin, dont le siège est à STRASBOURG Place du Quartier Blanc, représenté par Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Président du Conseil Général du Bas-Rhin, ci-après désigné par les termes « le Département »

d'une part,

ET

la Société Anonyme d'Economie Mixte Sportive et Locale (S.A.E.M.S.L.) de STRASBOURG-ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN (S.I.G.) Basket dont le siège social est situé 5, rue de Solignac B.P. 326 - 67029 STRASBOURG-CEDEX 1 représentée par Monsieur Martial BELLON, Président, ci-après désigné par les termes « la S.A.E.M.S.L. S.I.G. Basket »

d'autre part,

VU

- le code général des collectivités territoriales ;
- la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10;
- le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- les articles L 113-2 et L 211-4 du code du sport,
- la délibération du Conseil Général du 25 octobre 2010.
- la délibération du Conseil Général du 10 décembre 2012.
- la délibération de la commission permanente du Conseil Général du 3 mars 2014;

Préambule

Dans le domaine sportif le Conseil Général du Bas-Rhin a conscience que le sport ne se réduit pas seulement à la simple pratique d'une activité. Il doit permettre, notamment chez les jeunes, l'acquisition de comportements et de valeurs essentiels dans l'apprentissage de la citoyenneté.

L'approche d'une pratique sportive est donc particulièrement bénéfique dès l'enfance. Pourtant, on constate que des déséquilibres géographiques et des inégalités entre habitants en fonction de leur localisation perdurent.

C'est pourquoi, les enjeux consistent aujourd'hui à favoriser le rééquilibre entre les territoires mais également entre les habitants d'un même territoire. Promouvoir l'accès aux activités physiques et sportives pour tous les publics (personnes handicapées, enfants, seniors, jeunes de quartiers dits « sensibles », et particulièrement les filles) et soutenir la vie associative sont des objectifs prioritaires en matière de politique sportive.

Un moyen de répondre à ces enjeux de développement réside dans la contractualisation globale avec le mouvement sportif. Elle apportera une plus grande lisibilité des politiques de développement menées par les partenaires du Département en matière d'animation des territoires et de soutien à la vie associative.

Le projet de la S.A.E.M.S.L. S.I.G. Basket exprime les valeurs sur lesquelles se fondent ses orientations de développement et permettent au Conseil Général de disposer de moyens d'identification des enjeux propres à chaque territoire.

La présente convention fixe les orientations stratégiques ainsi que les missions confiées à la S.A.E.M.S.L. S.I.G. Basket au titre de l'année 2014.

1. – Les orientations stratégiques

1.1 – Diagnostic

La S.A.E.M.S.L. S.I.G. Basket a en charge la gestion des activités sportives de l'Association Strasbourg Illkirch-Graffenstaden, à savoir :

- les activités de l'équipe professionnelle ;
- le centre de formation et l'équipe « espoirs ».

En effet, elle évolue au plus haut niveau du championnat de France professionnel de basketball : la Pro A. Conformément aux règlements fédéraux en vigueur, elle doit disposer d'un centre de formation, dont les modalités de fonctionnement sont elles-mêmes régies par des dispositions fédérales.

Le centre de formation est composé d'une équipe cadets championnat de France pour les stagiaires âgés de 15 à 18 ans et d'une équipe « *espoirs* » pour les stagiaires âgés de 18 à 21 ans. La mission de la structure est d'accompagner les stagiaires, tant au niveau sportif pour leur permettre de devenir professionnel, que scolaire, pour favoriser leur insertion professionnelle en cas d'échec sportif au plus haut niveau ou à l'issue de la carrière professionnelle.

L'équipe dirigeante affiche une volonté forte de donner à son centre de formation une dimension et une assise équivalente à celle des grands clubs français, tout en renforçant son recrutement au niveau régional, en stabilisant l'effectif du centre et en privilégiant un recrutement jeune. Ainsi la priorité du recrutement en première année est donnée aux meilleurs jeunes alsaciens. L'ambition du club est de former régulièrement un joueur pouvant évoluer avec l'équipe professionnelle. Pour cela, des liens avec les clubs alsaciens sont favorisés pour faire évoluer au plus haut niveau les jeunes joueurs. La commission « SIG et Territoire » se charge en particulier du rapprochement avec les clubs locaux.

C'est dans ce cadre notamment que depuis la saison 1995/1996, l'opération « *Promo-Basket* » est mise en place en partenariat avec le Comité Départemental du Basket-Ball du Bas-Rhin. Cette action territoriale a pour but d'apporter une information et une formation techniques aux clubs bas-rhinois et s'adresse à l'ensemble des jeunes basketteurs. L'objectif est d'animer l'ensemble d'un territoire et de provoquer une rencontre entre le monde professionnel et amateur.

Pour cela, l'équipe première de la S.I.G. organise, chaque saison, avec son effectif (joueurs professionnels et encadrement technique), des animations avec une alternance entre déplacement dans un club local et réception de jeunes basketteurs Bas-Rhinois au Rhénus Sport. Il est à noter que la venue dans un club local de l'équipe professionnelle est toujours un moment unique pour les jeunes joueurs.

1.2 – Objectifs stratégiques

- ▲ La gestion des activités professionnelles de l'équipe première, du centre de formation et ses équipes de jeunes qui la composent.
- La formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs.
- La promotion, l'animation et le développement de la pratique du basketball amateur sur l'ensemble du département.
- ▲ La rencontre du monde professionnel et du monde amateur avec la participation des joueurs pro de la S.I.G. à des manifestations en direct avec les clubs
- ▲ La collaboration avec tous les clubs bas-rhinois pour développer la qualité de formation et le développement de la discipline dans le département

1.3 – Les engagements du Département

Le Département s'engage au travers de la contractualisation avec la S.A.E.M.S.L. S.I.G. Basket à :

- → soutenir financièrement la S.A.E.M.S.L. S.I.G. Basket ;
- → travailler en partenariat avec la S.A.E.M.S.L. S.I.G. Basket et définir avec elle les orientations stratégiques ainsi que le système d'évaluation des actions ;
- → apporter une aide méthodologique à la S.A.E.M.S.L. S.I.G. Basket dans la réalisation de ses objectifs ;
- → proposer des rencontres pour réaliser des bilans quantitatifs et qualitatifs.

1.5 – Les engagements de la S.A.E.M.S.L. S.I.G. Basket

Pour la réalisation des objectifs, la S.A.E.M.S.L. S.I.G. Basket s'engage à :

- → mobiliser les moyens humains, matériels et financiers adaptés à chaque objectif;
- → mettre en place un réseau de communication entre les dirigeants des clubs de basketball bas-rhinois et la S.A.E.M.S.L. S.I.G. Basket afin d'évaluer finement les besoins du terrain ;
- → participer à la réflexion sur la problématique du développement territorial de la discipline ainsi que sur la dimension sociale et éducative de l'activité afin de renouveler les actions :
- → participer avec ses partenaires à un réseau d'échange permettant d'appréhender les besoins du terrain, exprimés ou non, et leurs évolutions ;
- → fournir au Conseil Général les données quantitatives et qualitatives que la S.A.E.M.S.L. S.I.G. Basket pourrait détenir, permettant ainsi au Département de disposer des données mises à jour du terrain ;
- → diffuser la convention d'objectifs lors de l'assemblée générale de la S.A.E.M.S.L. S.I.G. Basket ;
- → utiliser le logotype du Conseil Général du Bas-Rhin sur toutes les publications relatives aux actions mises en œuvre au titre du contrat d'objectifs.

En outre, la S.A.E.M.S.L. S.I.G. Basket s'engage à réaliser les actions définies dans son plan d'actions décrit ci-dessous.

II. - Le plan d'action et son évaluation

2.1 - Plan d'actions

Action 1 : Valorisation des résultats sportifs de la filière formation

ACTION	INDICATEURS D'EVALUATION
Evolution des Espoirs Pro A en championnat de France	 Evolution de l'équipe Espoirs Pro A Résultats sportifs ; Déplacements

Action 2 : Formation, perfectionnement et insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs

ACTION	INDICATEURS D'EVALUATION
Centre de formation agréé par le Ministère en charge des sports	 Rapport d'activité du centre de formation Nombre de jeunes au centre de formation. Relation avec les clubs du Bas-Rhin. Nombre de joueurs formés localement évoluant dans l'équipe 1^{ère}. Résultats scolaires et sportifs. Compte rendu quantitatif et qualitatif et financier, spécifique au centre de formation.

Action n°3: Opération « Promo Basket »

ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION
	- Nombre d'animations à réaliser sur l'année (minimum 8)
Animation du territoire départemental le mercredi après –midi :	- Bilan quantitatif et qualitatif de chaque action
	- Nombre de jeunes participants
- 5 animations dans les clubs locaux	(filles/garçons)
	- Nombre de dirigeants/spectateurs
- 5 animations au Rhénus	- Nombre de joueurs professionnels
	- Elus présents
	- Compte rendu financier spécifique de l'action

2.2 - Indicateurs et suivi annuel d'exécution

La S.A.E.M.S.L. S.I.G. Basket et le Département se rencontreront une fois par an pour évaluer ensemble les actions et redéfinir, si besoin est, les objectifs.

La S.A.E.M.S.L. S.I.G. Basket s'engage à fournir un compte-rendu financier ainsi qu'un compte-rendu qualitatif et quantitatif du programme d'actions.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats et sur l'impact du programme d'actions au regard de l'intérêt général.

III. - Suivi financier

La convention d'objectifs est conclue pour l'année 2014.

Une convention financière annuelle interviendra afin de définir les modalités de l'intervention financière du Département.

La subvention du Département est globalisée et donnée à titre indicatif, sous réserve de la transmission, par la S.A.E.M.S.L. S.I.G. Basket, des éléments permettant le paiement *(cf. convention financière)*.

Pour l'année 2014, le Département du Bas-Rhin apportera son concours financier à la S.A.E.M.S.L. S.I.G. Basket pour la réalisation des objectifs mentionnés dans l'article 1 à concurrence d'un montant plafonné à 172 800 €.

IV. - Divers

Le présent contrat sera résilié de plein droit, avec un préavis d'un mois mais sans indemnité en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de la S.A.E.M.S.L. S.I.G. Basket.

Par ailleurs, le Département se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment au présent contrat, en cas de non-respect de l'une des clauses du contrat ou à l'une des clauses de l'un des quelconques avenants au contrat, dès lors que, dans les trois mois suivants la date de réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, la S.A.E.M.S.L. S.I.G. Basket n'aura pas donné de suite favorable.

V. - Election du domicile

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties élisent domicile au siège du Département.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux. Un exemplaire sera remis à chaque partie signataire.

Fait à STRASBOURG, le

Pour la S.A.E.M.S.L. S.I.G. Basket,

Le Président,

Pour le Département,

Le Président du Conseil Général,

Martial BELLON

Guy-Dominique KENNEL